

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

3 février 2023

et qu'elle a été faite le

3 février 2023

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 1

Absents excusés : 13

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2023_02_001

Objet :

Approbation du procès-verbal du
Conseil Communautaire du 20
décembre 2022 et désignation
d'un secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 9 février 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain
GOUNAND **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel
BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY,
Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie
NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M.
Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérome FASSET
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-
Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis
CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette
NAEGELLEN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie
CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves
COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Taxenne** : M. Ludovic
DUVERNOIS

Suppléés : **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET,
Mme Valérie BENDERITTER **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **La
Bretinière** : Mme Isabelle GUILLOT **Monteplain** : M. Luc
BEJEAN **Orchamps** : Mme Barbara PANOUILLOT **Ranchot** : Mme
Séverine DEVILLE **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
Sermange : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M.
Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Gérome
FASSET (LOUVATANGE), Mme Barbara PANOUILLOT
(ORCHAMPS), Mme Séverine DEVILLE (RANCHOT)

Mandataires : Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Michel
BENESSIANO (SERMANGE), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS),
Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Gérard ROBERT
(RANCHOT)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h30 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme M. Philippe SMAGGHE comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0



ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Alain GOUNAND
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 20 décembre 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Fralsans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Serre les Moulières : M. Claude TERON
- Vitreux : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le Jeudi 19 décembre 2022 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h12.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Alain GOUNAND comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022.

Voté à l'unanimité



ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET
Affiché le :	Séance du Jeudi 24 novembre 2022	

Personnes excusées/absentes :

- Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Fraisans : Mme Sophie NIALON
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Serre les Moulières : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le Jeudi 24 novembre 2022 à 19h06 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h32.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Emmanuel BARBERET comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022.

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSETT
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de séance : M. Claude TERON
Affiché le :	Séance du Jeudi 29 septembre 2022	

Personnes excusées/absentes :

- Brans : M. Michel PÉRES
- Dammartin Marpail : M. Antony BOUNCET
- Dampterre : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- Evans : M. François GRESET
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie BIALON
- La Bretenière : Mme Isabelle CARLOT
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : M. Nicolas JOLY
- Saligney : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 29 septembre 2022 à 19h10 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETT, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h16 et a été levée à 20h34.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Vu et l'unanimité



b. *Déclassement par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délibération du Conseil.

c. *Modification des membres des Commissions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENRY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BOUANS	M.	DETOT	Dominique
EVANS	M.	ESTINALET	Frank
COURTEFONTAINE	M.	ARNOLD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MAMPAIN	Mme	VERBER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Antoine
DAMPIERRE	M.	COUSARD	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPINCHY	M.	BREBANT	Fredéric
ETREPINCHY	M.	HEUTEBROCK	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRACHMILLER	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUBRY	Jacky
GENDRY	Mme	LUTHRINGEN	Lydia
LA BAILLE	M.	CAMBERT	Philippe
LOUNATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUNATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	ESAUPE	Martin
MUTHENY	Mme	JOUELOI	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OLIN	M.	VUILLIN	Olivier
PAGNEY	M.	GARREY	Michel
PELIMONT	M.	PERRELLI	Christophe

20

3

4

BRANS	Mme	SAVIN	Brigitte
BRANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGARE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDEPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSENET G.
VP	ECARROT S.
VP	CHUPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRISSET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIERVOY	Nicolas
BRANS	Mme	CARICIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	FORCLOD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PARIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Emmanuel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	LAMBIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	HAUX	Pascal
DAMPPIERE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPPIERE	M.	GOUNARD	Alain
DAMPPIERE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPPIERE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Fredéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEBIAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Fredéric
EVANS	M.	BARBRET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADRETT	Noëlle
EVANS	M.	CORROUIL	Serge
EVANS	M.	DEKITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRANSANS	M.	ECOT	Hubert
FRANSANS	M.	EMIE	Jacques
GENOREY	M.	VULLEMENOT	Marc
GENOREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	CAILLIOT	Habille
LA BRETENIERE	M.	FRIGNER	Jean-Marc
LOUNATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHAPPELLE	Gabriel
MUTIGNY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNY	M.	JUSSAUX	Cyrille



OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GOULARDIN	Isabelle
ORCHAMPS	M.	DEMANOISE	Olivier
ORCHAMPS	M.	ICLY	Nicolas
OUARNY	M.	YONNELIER	Nicolas
OURNEY	M.	BOLE	Harold
OUR	M.	LITVIRE	Jacques
OUR	M.	VULLIN	Dominic
PARNEY	M.	GARRET	Nicholas
PLUMONT	M.	KEBAYES	Yannick
PLUMONT	Mme	APILLE	Christophe
RAMCHOT	Mme	DEVILS	Stéphane
RAMCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RAMCHOT	M.	FRANCHIOLI	Régis
RANS	M.	NEOLIDE	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUVERGNE	Erik
RANS	Mme	CHANCELOTTE	Aurélien
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	ROUX	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MATHIE	Florian
SALANS	Mme	GARTAN	Maria-Françoise
SALANS	M.	CONCENOT	Yves
SALGNEY	M.	MEURIX	Pascal
SALGNEY	M.	LEURY	Gilbert
SALGNEY	M.	BOCHANE	Nicholas
SEINE LES MOULIERES	M.	ALLEGREDE	François
YAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Margaret
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAUBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Olivier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSEMET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESY F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORCHER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERGARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PAULZ	Laetitia
DAMMARTIN MAUPAIN	Mme	THABET	Angélique
DAMMARTIN MAUPAIN	M.	BACHTEL	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUGHAN	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine

48

5

6

ETREPIGNY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	LENOUYEUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUR	Serge
EVANS	M.	BAUBRET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDON	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENÈREY	Mme	LUTHINGER	Lydia
LA BARE	M.	BOURGET	Daniel
LA BRETEHERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETEHERE	Mme	BOTTEAU	Marcel
LOUATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUATANGE	Mme	BIDA	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VALETTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Sébastien
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Déborah
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	BREY	Pauline
MUTIGNY	Mme	ADRIEL	Magali
ORCHAMPS	Mme	PANCOLLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	HAEGELIN	Lucette
OUR	M.	BURGSTALLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANEY	Nicolas
PLEROMY	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIARDOT	Christophe
SALANS	Mme	GAUTIER	Marie-Françoise
SALIGNY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT-HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions Intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

- et « Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord – Réattribution de la compétence supplémentaire « Ordonnance, aménagement, entretien et gestion de la zone de décharge et de la zone du Parc Intercommunal de Gendrey » »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :



- approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe, notamment :
 - la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey » ;
 - le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compliance obligatoire ;
- notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;
- prie les communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décision est réputée favorable ;
- prie que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- Signature de l'avenant n°1 du contrat de concession du service public d'assainissement collectif suite à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 fixant de nouvelles obligations pour les contrats de la commande publique

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- 2. Concession de location de la salle des Farges à Prémont pour l'organisation des rendez-vous économiques le 15 décembre 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tous actes afférents à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

30

7

8

D Mise à disposition des données cadastrales de la Communauté de Communes Jura Nord pour la demande du Grand Dole

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet acte d'engagement ;
- approuve les termes dudit acte d'engagement ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Création de deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,80h hebdomadaire ;
- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,80h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour les recrutements des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. Création de trois postes non-permanents dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,66h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,80h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;

21

8

9

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,64h hebdomadaires à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

c. Création d'un Comité Social Territorial local

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- crée un Comité Social Territorial local ;
- fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;
- fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Vote à l'unanimité

d. Convention d'arrêté de reprise du Compte Epargne Temps (CET) suite à un recrutement par voie de mutation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Vote à l'unanimité

e. Signature de l'avenant n°1 relatif au marché « assurances statistiques »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce

22

10

10

- dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Vu et à l'unanimité

3. **FINANCES**

- a. *Décision modificative n° 2 - Budget Annexe n° Pannexa Photovoltaïque - de l'exercice 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe n° Pannexa Photovoltaïque de l'exercice 2022 comme ci-après :

BUDGET ANNEXE PANNEXA PHOTOVOLTAÏQUE 2022						
Dépenses (en milliers d'euros)						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Charges d'investissement	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

Vu et à l'unanimité

- b. *Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale 2022 (FPI) - Répartition dérogatoire n° 2 à la majorité des 2/3 - entre les Communautés de Communes Jura Nord et les communes membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

opte pour la répartition dérogatoire n° 2 à la majorité des 2/3, telle que présentée ci-dessous :

	Repartition de péréquation dérogatoire n° 2	Montants des péréquations par commune (en milliers d'euros)	Montants des péréquations par commune (en milliers d'euros)	Montants des péréquations par commune (en milliers d'euros)	Montants des péréquations par commune (en milliers d'euros)
CC Jura Nord	100%	0	0	0	0
CC Jura Sud	0%	0	0	0	0
Total	100%	0	0	0	0

se prononce favorablement sur les critères et la pondération par FPI pour la répartition dérogatoire présentée ci-dessous :

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentialité fiscal par habitant (PFI/hab)	Potentialité fiscale par habitant (PFI/hab)
Pondération attribuée pour péréquation	0,5	0,5	0,5
Pondération attribuée pour péréquation	0,5	0,5	0,5

10

11

se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 258 998 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
- 85 853 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Commune	Mont
39019	AIANS	1 438
39070	AIANS	1 909
39076	BOUYERES	2 451
39077	COUPEFONTAINE	1 809
39088	DAMPMARTIN- AUXMAY	2 806
39090	ESLAMPARE	1 893
39091	ESLAMPARE	1 561
39092	ESLANS	4 706
39093	FRANCAIS	9 203
39094	GRAND	2 183
39095	LOUVREANGE	645
39096	MONTMAY	850
39097	MONTMAY-SAINT-ETIENNE	1 889
39098	MONTMAY-SAINT-ETIENNE	1 202
39099	MONTMAY	1 481
39100	CHARENTON	1 778
39101	CHARENTON	8 720
39102	CHARENTON	1 975
39103	CHARENTON	1 096
39104	CHARENTON	1 096
39105	CHARENTON	754
39106	CHARENTON	2 088
39107	CHARENTON	2 704
39108	CHARENTON	1 648
39109	CHARENTON	206
39110	CHARENTON	8 135
39111	CHARENTON	2 581
39112	CHARENTON	2 616
39113	CHARENTON	1 666
39114	CHARENTON	800
39115	CHARENTON	2 681
39116	CHARENTON	1 611
TOTAL		85 853,00

- autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Unif à l'unicoinet

34

10

12

c. Présentation du rapport CLECT 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la CLECT.

d. Choix de la méthode de calcul des établissements de compensations définitives de 2020 et 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021.

Vote à l'unanimité

e. Convention de partage de la Taux d'Aménagement entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (à CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte le principe de reversement de 0,1% de la part communale du taux d'aménagement à la Communauté de Communes de Jura Nord selon les modalités décrites dans l'exposé ci-dessous ;
- décide que ce reversement sera calculé à partir des impositions normales à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorise le Président ou son délégué à signer une convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement à la CCN, cette dernière ayant délibéré de manière concordante ;
- autorise le Président ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon (par voie postale au Tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon Cedex 03) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Vote à la majorité

4. ECONOMIE / TOURISME**a. AER BFC : Acquisition d'une action, approbation des statuts de l'AER et désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » au sein de la SPL.

Sont candidats :

Monsieur François GNESET,

35

13

13

Monsieur **Cédric NAIRES**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire ;
- approuve les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;
- accepte d'acquiescer en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;
- désigne Monsieur **François GRESET** en qualité de représentant « titulaire » et Monsieur **Cédric NAIRES** en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Générale ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à ce dossier ;
- autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- B. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif**

Monsieur **Régis CHOPIN**, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Vote à l'unanimité

- B. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif**

Monsieur **Régis CHOPIN**, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Vote à l'unanimité

- C. Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchemps : acquisition de la parcelle n° AD379 appartenant à la commune d'Orchemps à l'Euro symbolique et signature de l'acte notarié**

Monsieur **Régis CHOPIN**, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquiescer la parcelle n° AD379 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 6 329 m² pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD379 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;

14

13

14

- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'États Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Reprise du Contrat Local de Santé du Pays Dolais (PMAP PAYS DOLAIS – PAYS DE PASTELIN)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » pour le Contrat Local de Santé.

Sont candidats :

Madame Laure VALENTIN,
Madame Isabelle GUILLOT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- CONFIRME le principe de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) porté conjointement par le Pays Dolais - Pays de Pastelin et PARS, en lien avec les 4 EPCI du Nord Jura ;
- VALIDE le principe du recrutement d'un animateur chargé de conduire la démarche par le Pays et de solliciter toute subvention mobilisable pour participer à son financement ;
- DÉSIGNE Madame Laure VALENTIN en qualité de représentant « titulaire » et Madame Isabelle GUILLOT en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord pour le Contrat Local de Santé ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à en payer toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

b. AVAP DE PESMES - Consultation au titre de l'APA

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à la procédure d'AVAP et plus précisément l'article 1642-3 du code du Patrimoine, dans sa rédaction antérieure au 7 juillet 2016, le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'AVAP de Pesmes.

Vote à l'unanimité



7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. Convention de mise à disposition de locaux (salle d'activités de l'ACM de Gendrey) gratuite entre le COM et le Club de Judo de Gendrey

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux gratuite avec le Club de Judo de Gendrey ;
- accepte les termes de la dite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Vu et à l'unanimité

D. Renouvellement du Contrat avec la SACEM pour la médecine intercommunale

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat avec la SACEM et la mise en place dudit contrat ;
- accepte les termes du contrat ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Vu et à l'unanimité

E. Adhésion à l'ARETE

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à cette structure (l'ARETE) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à cette adhésion et notamment l'adhésion d'un montant de 30 € annuel ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Vu et à l'unanimité

30

15

16

d. Adhésion à Info Jura Jura

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à Info Jura Jura ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'intervention ;
- accepte les termes dudit bulletin d'adhésion et de ladite convention d'intervention ;
- autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'intervention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Valé à l'unanimité

e. Projet IDVUE

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières de la Région et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Valé à l'unanimité

f. Attribution d'une subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin »

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Valé à l'unanimité

A. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Anvers dans le cadre de la CCN pour la périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Anvers ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Vu et approuvé

- b. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Anvers à Ranchot dans le cadre de la CCN pour la périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention tripartite de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune de Ranchot, le Foyer Rural de Ranchot et la CCN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Vu et approuvé

B. QUESTIONS DIVERSES

Séance tenue le 20/02/23.

Monsieur Claude TERON
Maire de SIERRE LES MOULIERES



Le Président,
Gérôme PASSCHET



17

18

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Convention de mise à disposition du service technique entre la CCJH et le SICTOM de la Zone de Dole

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes au SICTOM de la Zone de Dole ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Mise à disposition de données issues des fichiers fonciers « MAPC » suite à la demande du Syndicat Mixte Doubs-Loue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de données issues des fichiers fonciers MAJIC au Syndicat Mixte Doubs-Loue et autorise Monsieur le Président à signer le document d'engagement et tout acte afférent à ce dossier

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023



Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. Modification de 5 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

19

20

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- g. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- h. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

20

21

Voté à l'unanimité

- i. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,72h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h et création d'un poste dans le cadre d'emploi agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

21

22

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;

22

23

- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- o. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h suite à la rentrée scolaire 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- p. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- q. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet à raison de 35,00h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;

23

24

- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

1. Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Louvabange et la Communauté de Communes Jura Nord pour un renfort au service finance de la CCJN

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette mise à disposition de personnel et sur cette convention ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnel ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à cette mise à disposition de personnel sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

3. ASSAINISSEMENT

- a. Avenant n°2 relatif au contrat de concession de service public – Assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. A Convention de servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé entre la CCJN et monsieur Kevin Barbeaux

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement la mise en place de cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ainsi que tout acte

24

25

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

- c. *T Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement non-collectif : choix du délégataire*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la société SOGEDO sur la base du projet de contrat négocié.

Vote à l'unanimité

4. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

- a. *Tarifs périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 contre), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Vote à la majorité

- b. *Application d'exonération de 50% sur les repas du midi pour les enfants des agents de la Communauté de Communes Jura Nord et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord : extension de cette exonération sur tous les temps « périscolaires »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette extension de cette exonération de 50 % sur les temps « périscolaires » pour les enfants des agents de la CCJN et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord.

Vote à l'unanimité

Séance levée à 20H32.

Monsieur Emmanuel BARBERET
Commune d'EVANS

Le Président,
Gérôme FASSET




b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. FINANCES

a. Décision modificative N°2 – BP PRINCIPAL 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

Volé à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL 2023								
Déclassement modificatif n°3								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Ints	Dépenses	Revenues	Commentaires
021	021	021	Virements à la section d'investissement	GEN		390 840,00 €	- €	
021	021	021	Eau et assainissement	EJE	ORCHAMPS	430,00 €	- €	REGUL FUTE D EAU
021	021	021	Eau et assainissement	SCO	SCOONCH	3 600,00 €	- €	REGUL FUTE D EAU
021	021	021	Energie - Biodiversité	GEN	GARE RANCH	2 300,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
021	021	021	Carburants	BAT	GBM	30 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Carburants	EJE	FRANCAIS	5 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Carburants	GEN	IN DAMPER	10 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Carburants	SCO	SCORANHO T	15 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Carburants	SO		3 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Humidité d'entretien	SCO	SCORANHO	1 200,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
021	021	021	Provisions de petit équipement	BAT		4 500,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
021	021	021	Provisions de petit équipement	GEN		1 000,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
021	021	021	Virements de bureau	SO		3 900,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
021	021	021	Virements de bureau	SPAN2		900,00 €	- €	REFACTURATION SPAN
021	021	021	Contrats de prestations de services	EJE	CRECHE2	1 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Contrats de prestations de services	EJE	DAMPERE	3 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Contrats de prestations de services	EJE	EVANG ALSH	6 500,00 €	- €	NOUVEAU SITE
021	021	021	Contrats de prestations de services	EJE	FRANCAIS	3 600,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Contrats de prestations de services	EJE	MAINTV ALSH	5 900,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Contrats de prestations de services	EJE	RANS	5 200,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
021	021	021	Contrats de prestations de services	DEMAN2		6 500,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
021	021	021	Locations mobilières	GEN		6 000,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
021	021	021	Maintenance	SCO	SCOONCH	5 000,00 €	- €	MAINT PLANCHE SUPPL
021	021	021	Virements à des organismes de formation	COM		18 000,00 €	- €	FORMATION ALTERNANCE NON PREVUE AU BP
021	021	021	Autres frais divers	CULT		37 500,00 €	- €	PROJET LA CAROTTE SUBV 80% CR

[illegible]

70		7067	Indemnités et droits des services périscolaires et d'enseignement	DE	MONTV ALSH		1 900,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Indemnités et droits des services périscolaires et d'enseignement	DE	ORCHAMPS		1 700,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Indemnités et droits des services périscolaires et d'enseignement	DE	CLAC/PAC/VI		1 800,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Indemnités et droits des services périscolaires et d'enseignement	DE	BAHS		2 200,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		70645	Autres communes membres du GIP	GEN			- 12 000,00 €	SERVICE MUTUALISE REPORT 2023
73		7332	Fraction de TVA	GEN			84 000,00 €	SURVANT NOTIF ALJ00/2023
74		7472	Régions	CULT			20 750,00 €	SURV PROJET LA CAROTTE
74		7478	Autres organismes	DE	DAMM ALSH		- 15 400,00 €	REGUL INDUS CAF
74		7470	Autres organismes	DE	FRANSANG		- 37 300,00 €	REGUL INDUS CAF
74		7478	Autres organismes	DE	MONTV ALSH		- 1 500,00 €	REGUL INDUS CAF
75		751	Revenus des immeubles	BAT			900,00 €	LOCATIONS SUPPL
75		752	Revenus des immeubles	BAT	LODEN		2 000,00 €	LOCATIONS SUPPL
77		770	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BAT	JN DANHEIR		4 100,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES
77		770	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	SCO	SCOOLCH		5 000,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES
77		770	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	SO			4 900,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES
77		770	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	DE	ORCHAMPS		800,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES
Total Fonctionnement							132 640,00 €	132 640,00 €

Section Investissement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires
20		2011	Frais d'études	BAT		2 750,00 €	- €	DIAG ENERGETIQUE TRANCHE OPTIONNELLE
204		204133	Départements- Projets d'infrastructures d'intérêt	ECO	PIAFN	10 250,00 €	- €	COUT DES TVX SUPPLEMENTAIRE ESTIMATION
204		2041412	Communes du GIP- Bâtiments et installations	SCO	SCOOLCHNEY	1 290,00 €	- €	PARTICIPATION MAIR EXTERIEUR ECOLE
204	GENAPI LA VITTE	2041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	GENAPI		5 850,00 €	- €	OPTION BUSES SUPPL
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO		41 350,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21		2184	Mobilier	SCO		5 470,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21		2188	Autres immobilisations corporelles	SCO		46 820,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
021		021	Virement de la section de fonctionnement	GEN			- 190 800,00 €	
13	POLE JEUNE	1321	Etat et établissements nationaux	BAT	PEVEG		230 490,00 €	SOLDE DETR 2018
Total Investissement						18 850,00 €	19 880,00 €	

b. Décision modificative N°2 - BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après ;
- prend acte des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues.

Voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Décision modificative n°2

Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires
022		022	Dépenses imprévues (exploitation)	ASSCO		- 5000		o PENALITES RETARD AGENCE DE EAU
07		0712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	ASSCO		5000		o PENALITES RETARD AGENCE DE EAU
Total Fonctionnement						- €	- €	

c. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte de la présentation du Rapport Quinquennal sur les Attributions de compensation ci-joint et a débattre dudit Rapport Quinquennal ;
- prend acte que Monsieur le Président prendra toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 32 communes du territoire.

3. TRANSITION ENERGIE

a. Avis sur l'usage futur du site d'installation de méthanisation Agro Energie des collines dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- donne son avis sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.

Voté à l'unanimité

b. Avis sur l'usage futur du site d'installation de méthanisation Chassey Energie dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- donne son avis sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.

Voté à l'unanimité

4. SERVICE TECHNIQUE

a. Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à la mise à disposition du service technique

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;
- fixe les tarifs ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférents à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. *Tarifs périscolaires applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;
- fixe les tarifs ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférents à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à la majorité

b. *Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCJN et les communes*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la clé de répartition sur les ouvrages communs EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales) comme suit :
 - 30 % des charges de fonctionnement,
 - 50 % des amortissements et frais d'emprunt.
- approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement ;
- approuve les modalités de calcul des charges d'investissement ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Convention de participation financière des communes au titre de la gestion des eaux pluviales par la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement la mise en place de cette convention financière entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord au titre de la gestion des eaux pluviales par la CCJN ;
- approuve les termes de ladite convention ;

- autorise Monsieur le Président à signer cette convention financière ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à faire tous les titres de recettes correspondants à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à l'assainissement collectif

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte et fixe les tarifs de l'assainissement collectif ci-dessus applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune d'Orchamps : demandes de subventions auprès des financeurs

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau, du Département du Jura et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

f. Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune de Pagny : demandes de subventions auprès des financeurs

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- g. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune de Montmirey : demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. *Rapport d'activité du Conseil de Développement du Pays Dolois*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte du rapport d'activité 2021/2022 du Conseil de développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur ;
 - dit qu'il a été examiné et, le cas échéant, a été débattu par le Conseil Communautaire.
- b. *Convention de servitudes entre Enedis et la Communauté de Communes Jura Nord dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de servitude ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF / MEDIATHEQUES

- a. *Convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque à titre gratuit entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'association ABC*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Saligney pour le Téléthon*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € au Comité des fêtes de Saligney au profit du Téléthon ;
- autorise le versement de cette subvention au Comité des fêtes de Saligney ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

- c. *Attribution d'une subvention à la FNATH à Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à la FNATH à Orchamps ;
- autorise le versement de cette subvention € à la FNATH à Orchamps ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Tarifs périscolaires et repas applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;
- se prononce favorablement sur l'augmentation du tarif repas ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires et le tarif repas ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à la majorité

b. Tarifs repas du Multiaccueil et de la Microcrèche applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation du tarif repas ;
- adopte et fixe les tarifs repas applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Public concerné	Tarifs TTC 2023
Crèche : bébés (6/12 mois)	3,35
Crèche : moyens (12/18 mois)	3,55
Crèche : grands (+ 18 mois)	3,78

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Tarifs « Secteur Jeunes » applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs Secteur Jeunes ;
- adopte et fixe les tarifs « Secteur Jeunes » ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H12.

Monsieur Alain GOUNAND
Commune de Dampierre



Le Président,
Gérome FASSET

